

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid  
Receiving - PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> RDDC - Caméra ultra haute vitesse	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-155993/B	<b>Date</b> 2015-01-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-155993	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCM-004-16298	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCM-4-37268 (004)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-02-03</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Fournier, Caroline	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcm004
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2826 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DEFENCE R&D CANADA - VALCARTIER VALCARTIER RESEARCH CENTER 2459, ROUTE DE LA BRAVOURE QUÉBEC (QUÉBEC) G3J 1X5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC-PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

**W7701-155993/B**

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-155993

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCM-4-37268

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7701-155993/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7701-155993

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
QCM-4-37268

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qcm004  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W7701-155993/A, datée du 29 décembre 2014, dont la date de clôture était le 14 janvier 2015, à 14 :00 hre. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.**

## TABLE DES MATIÈRES

### **TITRE : Caméra ultra haute vitesse**

#### **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu
- 1.3 Accords commerciaux

#### **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demande de renseignements – en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

#### **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

#### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation financière
- 4.3 Méthode de sélection – le prix évalué par point le plus bas

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé du besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Contrat de défense
- 6.12 Clauses du guide des CCUA

#### **Liste des annexes**

- Annexe A – Énoncé du besoin**
- Annexe B – Besoin / Base de paiement**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Recherche et Développement pour la Défense Canada (RDDC), section Effets d'armes et protection (EAP), requiert la fourniture et la livraison d'une caméra à ultra haute vitesse, selon les spécifications de l'Annexe A.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

*Condition du matériel – soumission (2014-06-26) B1000T*

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

**\*\*En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7701-155993/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7701-155993

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
QCM-4-37268

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qcm004  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (trois (3) copies papier)

Section II : Soumission financière (trois (3) copies papier)

Section III : Attestations (une (1) copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux critères techniques obligatoires et cotés décrits aux Sections 4.1.2 et 4.1.3 du présent document.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement de l'Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. **Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes.**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7701-155993/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7701-155993

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
QCM-4-37268

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qcm004  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.2 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit remplir et inclure avec sa proposition, le tableau des spécifications obligatoires du besoin

**IMPORTANT** : Le soumissionnaire doit indiquer, pour chacun des critères obligatoires, si les produits proposés s'y conforme ou non, en cochant la case appropriée. Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères. Lorsqu'il faut se référer à d'autres documents accompagnant la proposition, le soumissionnaire devrait indiquer l'endroit exact où se trouvent les documents de référence, en précisant le titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa. Il est impératif que le soumissionnaire donne une réponse pour chacun des critères. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

#### Titre : Spécifications obligatoires du besoin

	<b>Critères techniques obligatoires</b>	<b>Conforme</b>	<b>Non-Conforme</b>	<b>Référence / description</b>
#1	Fournir les informations techniques (fiches techniques et/ou spécifications techniques) qui adressent les critères #2 à #8 suivants			
#2	Format d'images sauvegardées : RAW TIFF JPEG AVI			
#3	Interface de la caméra et exportation des données : Ethernet Gigabit			
#4	Monture frontale de lentille : Nikon F-Mount ou équivalent			
#5	Fixation mécanique : Compatible avec trépied standard			
#6	Déclenchement : Accès continu TTL 5 V négatif ou polarité positive			

#7	Puissance électrique : 100-220 V 50-60 Hz			
#8	Volume de la caméra (portabilité) m3 : 0.03 m3 ou moins			
#9	Fourniture de l'alimentation électrique			
#10	Fourniture des câbles			
#11	Fourniture du logiciel de contrôle			
#12	Fournir maintenance et support technique			
#13	Fournir huit (8) heures de formation dans les 6 semaines suivant la livraison			
#14	Fournir les images nécessaires pour l'évaluation de la qualité de l'image			

#### 4.1.3 Critères techniques cotés

Chaque soumission respectant toutes les exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation suivants:

	<b>Critères techniques cotés</b>	<b>Critères essentiels minimum obligatoires</b>	<b>Exigences désirables et cotées par pointage</b>	<b>Maximum</b>
#1	Vitesse d'enregistrement Ou cadence continue d'images Images par seconde (ips)	5 millions ips	7 millions ips = 10 points	10 millions ips ou plus = 15 points
#2	Résolution du capteur Pixels totaux (horizontal x vertical) - À 5 M ips	100,000 pixels	500,000 pixels = 5 points	700,000 pixels ou plus = 15 points
#3	Capacité d'enregistrement ou nombre d'images à pleine résolution - À 5M ips	128	180 = 15 points	225 ou plus = 20 points
#4	Vitesse d'obturation (temps d'exposition le plus long permis)	250 ns	50 – 150 ns = 5 points	50 ns ou moins = 10 points

#5	Qualité d'image (QI)	Niveau III	Niveau II = 40 points	Niveau I = 75 points
#6	Couleur	Monochrome		Couleur = 5 points
#7	Profondeur de Bit / enregistrement / numérisation	10	12 = 5 points	14 = 10 points

#### 4.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 4.3 Méthode de sélection - le prix évalué par point le plus bas

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimum de points requis pour chaque critère avec une note de passage.

Les soumissions ne répondant pas aux exigences de (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas par point sera recommandée pour attribution d'un contrat. Le prix évalué par point sera déterminé en divisant le prix évalué de la soumission par la note globale qu'elle a obtenue pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

Si deux soumissions recevables ou plus obtiennent le même prix évalué le plus bas par point, la soumission recevable ayant obtenu le nombre de points le plus élevé pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé du besoin**

Recherche et Développement pour la Défense Canada (RDDC), section Effets d'armes et protection (EAP), requiert la fourniture et la livraison d'une caméra à ultra haute vitesse, selon les spécifications de l'Annexe A.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus **au plus tard le 31 mars 2015**.

#### **6.4.2 Instructions d'expédition**

**Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :**

**Rendu droits acquittés (DDP) Defense R&D Canada – Centre de Recherche Valcartier, 2459, route de la Bravoure, Québec, Qc, G3J 1X5, Canada, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.**

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Caroline Fournier  
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W7701-155993/B  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W7701-155993

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
QCM-4-37268

Buyer ID - Id de l'acheteur  
qcm004  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Approvisionnements  
Adresse : 1550 avenue d'Estimauville, Québec, Qc, G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2826  
Télécopieur : 418-648-2209  
Courriel : caroline.fournier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Responsable technique**

**(sera complété lors de l'adjudication du contrat)**

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé du besoin. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (sera complété lors de l'adjudication du contrat)**

Renseignements généraux :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*le montant au moment de l'attribution du contrat*) **FAB Destination**. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

### 6.6.3 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

Sauf indication contraire dans le contrat, le prix ne comprend aucune taxe fédérale d'accise, taxe locale ou d'état, de vente ou d'utilisation, aucune autre taxe de nature semblable, ni autre taxe canadienne, quelle qu'elle soit. Le prix comprend toutefois toutes les autres taxes. Si les travaux sont normalement assujettis à la taxe fédérale d'accise, le Canada fournira à l'entrepreneur, sur demande, un certificat d'exemption de ladite taxe fédérale d'accise sous la forme prescrite par les règlements fédéraux.

Le Canada fournira à l'entrepreneur les preuves d'exportation qui peuvent être demandées par les autorités fiscales. Si le Canada omettait de le faire, et qu'en conséquence l'entrepreneur doit payer la taxe fédérale d'accise, le Canada remboursera l'entrepreneur si l'entrepreneur prend les mesures que le Canada peut exiger pour recouvrer tout paiement effectué par l'entrepreneur. L'entrepreneur doit rembourser au Canada tout montant ainsi recouvré.

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

- 
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## **6.8 Attestations**

### **6.8.1 Conformité**

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales – biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé du besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*)

### **6.11 Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C \(2012-07-16\)](#), Contrat de défense

### **6.12 Clauses du Guide des CCUA**

Marchandises excédentaires (2006-06-16) B7500C

---

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### Caméra Vidéo Ultra Haute Vitesse

##### 1.0 Contexte

La section Effets d'armes et protection (EAP) à RDDC Valcartier est en charge de l'évaluation des matériaux et des systèmes de protection balistique (i.e. blindages avancés) des véhicules militaires. Afin de permettre de mieux optimiser les performances des systèmes de blindage, il est nécessaire de comprendre l'impact et la dynamique de pénétration de projectiles d'armes de petit calibre lors de l'impact sur des cibles céramiques et métalliques. Cette évaluation détaillée de balistique terminale peut être faite en utilisant des caméras à haute vitesse ultra capables de taux jusqu'à 5 millions d'images par seconde (i.e., ultra haute vitesse) avec une résolution suffisante pour permettre la caractérisation quantitative des mécanismes d'interaction projectile-cible.

##### 2.0 Objectif

Acquérir une caméra vidéo ultra-haute vitesse pour les applications balistique terminale pour la section EAP a Recherche et Développement pour la Défense - Centre de Recherche Valcartier, plus spécifiquement pour le projet des nouveaux blindages de véhicules de combat opérationnel (NOCA)

##### 3.0 Exigences Techniques

##### 3.1 Exigences Obligatoires

L'entrepreneur doit fournir une caméra vidéo ultra-haute vitesse qui répond à toutes les exigences obligatoires spécifiées dans la section 4, points 4.1.2 et 4.1.3. En plus de la caméra vidéo ultra-haute vitesse, le contractant doit également fournir l'alimentation électrique, les câbles et le logiciel de contrôle. Les lentilles de caméra et un trépied ne font pas partie des exigences demandées mais la maintenance et le support technique doivent être inclus.

##### 3.1.1 Support sur le site

L'entrepreneur doit fournir huit heures de formation sur place dans les 6 semaines suivant la livraison.

### 3.2 Exigences cotées par pointage

Les exigences cotées par pointage sont spécifiées dans le point 4.1.3 et comprennent les sept paramètres suivants, à savoir: la vitesse d'enregistrement, résolution du capteur, le nombre d'images, la vitesse d'obturation, la qualité d'image, la couleur, et la profondeur de bits. Le pointage total d'une proposition sera la somme des points obtenus pour chacun des sept paramètres pour une note maximale possible de 150 points.

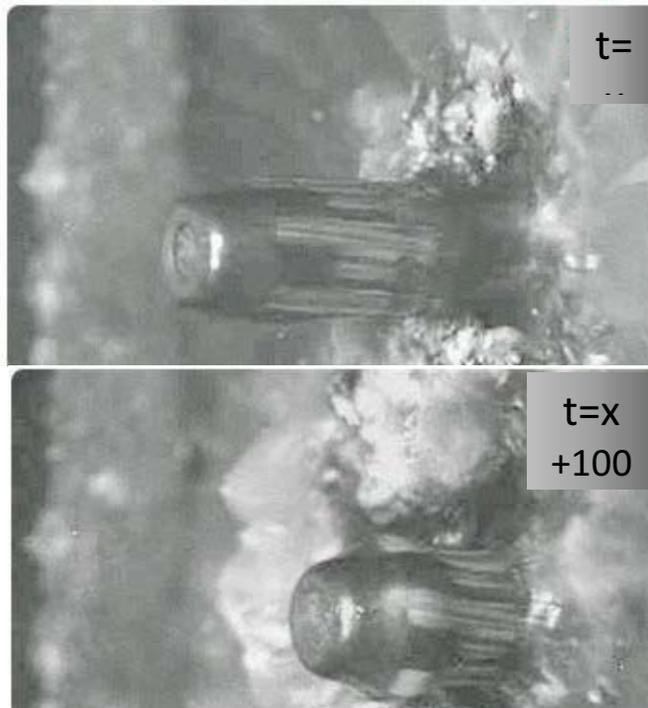
#### 3.2.1 Qualité Image (QI) (Max 75 points)

Trois niveaux de qualité (I - excellent, II - adéquat, III - insuffisant) ont été définis pour les besoins de cette exigence. Les critères de qualité d'image seront évalués sur la base des images TIFF (vues latérales et / ou angles de vue) **fournies par l'entrepreneur** montrant l'impact d'une balle de petit calibre (7,62 à 14,5 mm de calibre) sur une cible rigide (métalliques ou en verre) à haute vitesse (de 850 à 1000 m / s) à partir du point d'impact sur la cible pour terminer la pénétration de la cible avec au moins 50 images (pour 12,7 mm ou 14,5 mm de calibre) couvrant la période d'interaction projectile-cible. La qualité d'image dépend directement de la résolution du capteur (i.e., nombre de pixels), la taille du pixel, et la vitesse de l'obturateur du système de caméra. Les facteurs indirects affectant la qualité des images comprend aussi un éclairage suffisant (i.e., lumière stroboscopique intense) et la lentille utilisée.

#### 3.2.2 Définition des niveaux QI et méthode d'évaluation

##### 3.2.2.1 QI - Niveau I: 75 points:

Images où la forme et le contour du projectile sont très bien définis (contour de balle précis et très faible bruit) avec les marques de rainures du canon sur la balle visible, et où on voit très bien (i.e. très bonne résolution) la déformation du projectile et le processus d'érosion avec la fracturation de la cible (blindages de verre) ou son écaillage (cibles métalliques) permettant ainsi une évaluation quantitative et temporelle de l'événement d'impact, y compris l'évaluation de la vitesse de pénétration vs le profil de décélération dans le temps.

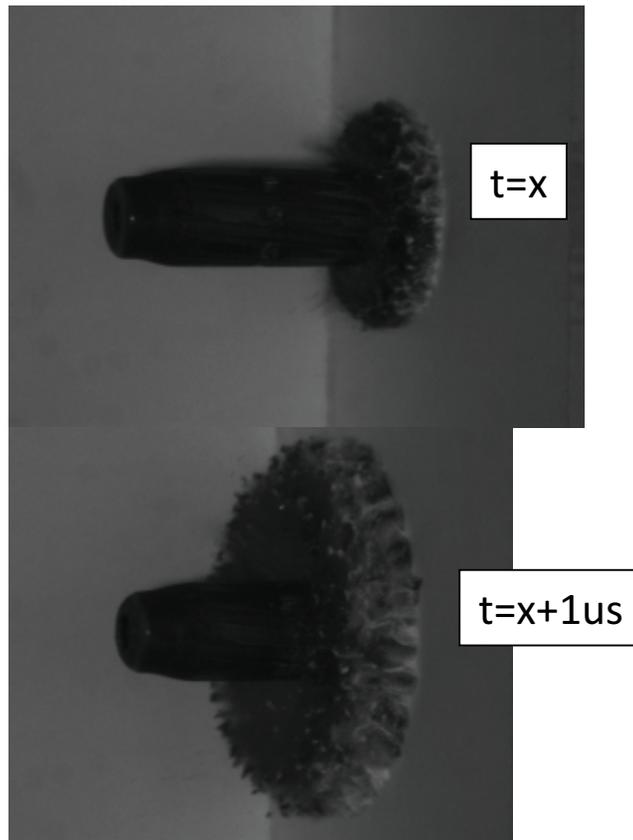


---

**Figure A1 – Exemple de de QI niveau I (Excellente résolution dans le temps et l'espace)**

**3.2.2.2 QI – Niveau II: 40 points:**

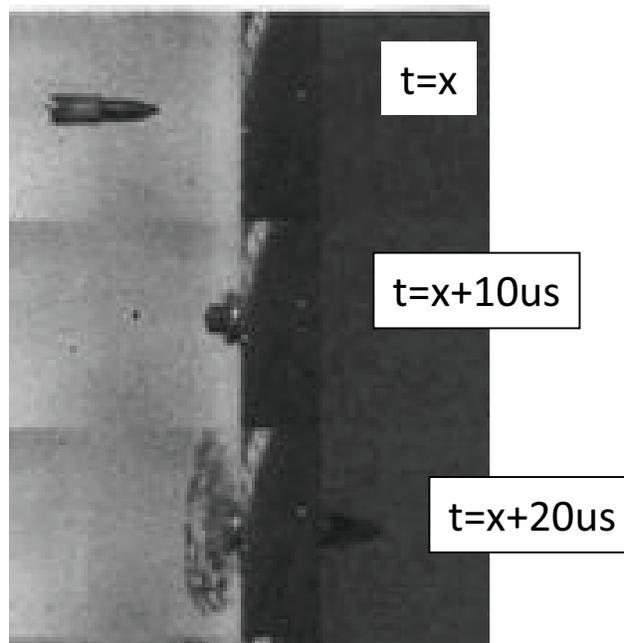
Images où la forme et le contour du projectile sont suffisamment définies (bruit d'image modérée seulement) avec la déformation du projectile et processus d'érosion capturés avec une résolution inférieure mais suffisante (i.e., image légèrement granuleuse) ou l'on peut voir la fracturation de la cible (blindages de verre) ou son écaillage (cibles métalliques) et permettre une évaluation qualitative de l'événement d'impact



**Figure A2 – Exemple de QI niveau II (résolution en temps et espace suffisante)**

**3.2.2.3 QI – Niveau III: 0 points:** Images avec un niveau de bruit élevé et non suffisamment bien définies pour permettre une analyse et / ou avec laquelle la résolution ne permet pas de capturer un minimum de 50 images de l'interaction complète projectile-cible (cadres espacés de plus de 1 microseconde) dans le temps.

.



**Figure A3 – Exemple de QI niveau III (résolution en temps et espace insuffisante)**

---

**ANNEXE « B »**

**BESOIN / BASE DE PAIEMENT**

**Description du besoin**

Recherche et Développement pour la Défense Canada (RDDC), section Effets d'armes et protection (EAP), requiert la fourniture et la livraison d'une caméra à ultra haute vitesse, selon les spécifications de l'Annexe A.

Le prix fourni doit inclure :

- a. La caméra
- b. L'alimentation électrique
- c. Les câbles
- d. Le logiciel de contrôle
- e. Maintenance et support technique
- f. Huit (8) heures de formation

\*Voir note

La caméra doit rencontrer toutes les exigences minimum définies au point 4.1.3

Article	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix de lot ferme en devises canadiennes
1	Caméra ultra haute vitesse respectant les exigences spécifiées au point 4.1.3	1	Unité	\$ _____
2	Taxes applicables	1	Unité	\$ _____

**NOTE : Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans la demande de proposition et livrés: rendu droits acquittés (DDP), selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.**